

« RTA Indemnitaire »

Compte-rendu du 12 juin 2014

En introduction à cette RTA, la Direction générale a présenté les opérations de bascule des nouveaux régimes indemnitaires (RI) et a donné le calendrier des suites de nos travaux.

Présentation des opérations de bascule :

1) Rappel du calendrier :

- ▶ 1^{er} juillet : mise en œuvre des nouveaux régimes indemnitaires pour les agents C administratifs et techniques, les contrôleurs et les géomètres ;
- ▶ 1^{er} octobre : mise en œuvre pour les Inspecteurs, les A+ et les comptables.

2) La communication aux directions :

- ▶ deux circulaires sont parties au réseau le 27 mai et le 6 juin ;
- ▶ le bureau RH 1A a présenté le dispositif pédagogique dans toutes les directions : échos positifs reçus des collègues RH. La Direction a profité de ces déplacements pour faire des points d'information sur les élections et les frais de déplacement.
- ▶ le 6 juin, tous les applicatifs sont arrivés dans le logiciel « paye » des directions, avec la transposition des RI de manière automatique : des tableaux EXCEL avec, pour tous, le RI avant/après, des fiches par agent avec le calcul de la GMR et des outils de contrôle ont été fournis.

3) L'information des agents :

- ▶ mise en ligne début juillet de fiches techniques pour les agents ;
- ▶ chaque agent sera destinataire avec le bulletin de salaire de juillet, d'une fiche individuelle d'information sur son nouveau régime indemnitaire (avant/après) ;
- ▶ tous les agents recevront un dépliant d'information avec un encart sur « le bulletin de salaire ».

4) L'information aux organisations syndicales :

- ▶ envoi de toutes les notes et circulaires ;
- ▶ envoi des tableaux avant/après pour les régimes indemnitaires des B et C (en juin) et des A et A+ si possible en juillet.

5) Suite des travaux indemnitaires

- ✓ Une nouvelle réunion sera programmée à la rentrée afin de voir :
 - ▶ le régime des A+ et la modulation ;
 - ▶ la question de la prime accueil/caissier : bilan et discussions des modalités de versement.
- ✓ Un point d'étape/bilan sera fait de la bascule pour les C et B : examen des difficultés rencontrées (les syndicats sont invités à remonter à la DG tous les problèmes ou questions soulevés).
- ✓ Le régime indemnitaire des A « encadrant » reste un sujet à examiner comme convenu.
- ✓ Un CTR devrait avoir lieu fin 2014 pour clôturer les travaux indemnitaires.

L'ordre du jour de cette RTA a ensuite été consacré à l'examen :

- ▶ de l'ACF « transposition » relative à la sortie du dispositif IFDD et IST ;
- ▶ de l'ACF des inspecteurs de Direction ;
- ▶ du régime indemnitaire des IP et des AFIPA ;
- ▶ du dispositif de garantie de maintien de la rémunération – GMR.



Montreuil, le 30 juin 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfp.finances.gouv.fr

• dgfp@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Déclaration liminaire CGT Finances Publiques

Tout d'abord, la CGT regrette la convocation d'une réunion qui abordera le régime indemnitaire des A+, le jour d'une CAP des IP.

Nous avons examiné les différents documents, notes des 27 mai et 6 juin sur la bascule au 1^{er} juillet. A l'évidence vous avez fait tout le nécessaire pour que la bascule se passe bien mais nous mesurons la complexité des tâches et devons être très vigilants. Un point d'étape sera malgré tout nécessaire.

Nous avons examiné les barèmes présentés ; ils sont clairs et vont nous permettre de répondre correctement aux collègues mais il nous faudra comme vous vous êtes engagés à le faire, avoir les tableaux avant/après et pour toutes les catégories.

Sur la prime accueil :

Oui, il faudra impérativement en rediscuter. Vos propositions créent aujourd'hui beaucoup de colère et d'incompréhension chez les collègues, au regard notamment du périmètre qui exclut bon nombre d'agents qui exercent la mission d'accueil dans les différents services de la DGFIP. Ils se sentent injustement lésés et ils ont raison.

Sur la prime d'intéressement :

Le montant de 120 € bruts (contre 150 € les autres années) est ressenti comme une mesure mesquine dans un contexte de gel du point d'indice et de suppressions massives d'emploi. Alors même que les conditions de travail des personnels se dégradent, qu'on leur demande toujours plus dans l'exercice de leurs missions, la DGFIP n'aurait pas été performante... ce qui rejaillit sur le montant de la prime.

Mais il est au moins un point sur lequel la DGFIP sait se montrer (très) performante : c'est en matière d'austérité à destination de ses agents !

Faute d'avoir atteint tous les objectifs fixés en matière d'indicateur (10 sur 12), les agents de la DGFIP se voient donc sanctionnés financièrement par une baisse de la prime d'intéressement de 30€.

Sur le RI des IP et des AFIPA

Nous notons effectivement des écarts sur les 3^e et 6^e échelons qui seront compensés par la GMR mais pour certains les écarts sont conséquents.

D'autre part, la CGT reste opposée à **toute forme de modulation** quelles que soient la catégorie et la fonction

exercée. Vos propositions sur la PALP pour les A+ ne nous conviennent absolument pas. La DG n'a jamais été en mesure de démontrer que cela apportait un quelconque avantage tant pour les agents que pour les missions de la DGFIP, à moins que vous ne considériez que l'hyper individualisation de la rémunération des cadres soit un gage de leur efficacité.

Pour la CGT le système qui veut que les meilleurs soient financés par les pénalisés est un système particulièrement malsain, surtout quand il n'existe aucune objectivité des critères de modulation.

Un système d'évaluation dans lequel le fait du prince domine et où la loyauté, plus que la compétence réelle reste le critère fondamental d'appréciation des cadres est un système pervers.

Sur la mensualisation de la prime de rendement

Vous avez dit lors du CTR du 20 mai qu'il n'y a pas d'urgence à faire la mensualisation (pour les agents filière fiscale) et vous devez encore regarder les effets au niveau fiscal (une expertise est en cours). Mais à partir des éléments que nous vous avons communiqués pour les AFIPA le ressaut est conséquent. Nous vous demandons de trouver rapidement une solution et d'être très vigilant sur les effets de la mensualisation pour les autres catégories. (la possibilité de déclarer des revenus exceptionnels ou d'étaler le solde de la PR en sifflet doit être très vite expertisée).

Sur l'ACF transposition

Votre annonce met à égalité, l'ensemble des itinérants qui se verront compenser les IFDD à 100%. La CGT a longtemps argumenté sur ce sujet, en gardant pour fil conducteur qu'il ne devait y avoir aucun perdant, les agents n'étant pas responsables des modalités d'attribution de ces deux indemnités. Cette sortie par le haut semble satisfaisante, mais nous regarderons de près la mise en œuvre au moment du basculement.

Toutefois, vous n'êtes pas allé au bout de la logique de reconnaissance des contraintes particulières propres à certains métiers.

Nous revendiquons que tous les itinérants de la DGFIP soient reconnus à l'identique et que les vérificateurs des DDFIP/DRFIP, les évaluateurs des Domaines bénéficient aussi de l'ACF « sujétions pour fonctions particulières ». Pour la CGT votre refus reste inadmissible !

Cette ACF va concerner sur certaines fonctions l'ensemble des agents, par exemple les vérificateurs de DDFIP/DRFIP de province et ce n'est pas satisfaisant. Les nouveaux arrivants auront un RI différent pour le même métier : la seule solution était de donner de l'ACF « sujétions pour fonctions particulières » à ces agents !

D'autre part nous sommes toujours en attente de votre réponse sur le sujet des IFDD trimestrielles. Nous souhaitons aussi savoir comment va se passer concrètement la bascule : les IFDD/IST sont supprimées dès juillet mais il faudra avertir les agents au regard des taux repas. Ce sera le moment, et il y aura beaucoup de questions, d'être précis sur les modalités pratiques de mise en œuvre.

Sur l'ACF Directions

Nous restons très interrogatifs sur les personnels qui pourront en bénéficier et avons besoin de précisions sur les directions et services concernés. Qu'entendez-vous par service en charge de « Missions opérationnelles » ?

Nous contestons toujours votre approche pour les personnels du Domaine. Vous refusez une affectation plus fine pour ces personnels à la structure « Domaine » mais vous leur refusez le RI de direction où ils sont affectés. C'est inadmissible !!! Une pétition des personnels circule actuellement dans les services.

Quant est-il aussi pour les enquêteurs/auditeurs et pour tous les collègues qui sont rattachés au Pôle gestion publique ?

Sur les non titulaires

Nous sommes satisfaits de voir enfin une fiche sur l'IAT pour le prochain GT du 13 juin, mais nous aurons quelques problématiques à vous poser lors de cette réunion sur les conditions et modalités d'attribution. Mais un grand regret pour la CGT : il aura fallu attendre si longtemps pour que la DG entende cette revendication légitime des agents et accepte enfin d'en discuter !

Sur la GMR

Nous prenons acte de votre proposition d'une GMR « dure » (sans baisse à la prise d'échelon) et notamment de son élargissement aux agents déjà dans une position de garantie de rémunération.

Enfin sur les frais de déplacement, encore une fois nous insistons sur l'urgence à en discuter compte-tenu des remontées du terrain que nous avons encore. Nous vous rappelons que vous vous étiez aussi engagés à voir la problématique des délais de route lors de déplacement, notamment pour des stages de formation professionnelle.

Intervention et réponses de la Direction générale

La direction générale a rappelé que nous avons passé trois années denses de discussions sur les régimes indemnitaires avec un vrai travail de fond et elle a tenu à remercier tous les collègues de ses équipes du Bureau RH1A et de SI1D. C'est maintenant le « sprint final » avec les opérations de bascule.

Elle a apporté ensuite quelques précisions et réponses suite aux déclarations liminaires.

● La prime d'intéressement :

La DG relayera la colère des organisations syndicales qui ont toutes condamné la mesquinerie du ministère et l'incompréhension des collègues face à la baisse de cette prime : elle transmettra la demande de connaître le (s) indicateur (s) non reconnu(s).

● L'accueil :

La Direction générale a bien entendu les critiques fortes formulées pour exprimer le mécontentement des agents. Elle s'engage à rediscuter de la prime accueil et de son périmètre dès la rentrée, y compris

avec la dimension temps de travail.

S'agissant de la prime « caissier » un recensement est en cours et permettra d'en discuter en même temps. La prime « caissier » ne sera pas versée en juin : la DG réfléchit actuellement à une fusion de la prime accueil avec la prime caissier qui pourrait être versée début 2015. La prime « campagne IR » ne sera pas versée non plus comme d'habitude. Pour la CGT, ces annonces tardives ne sont pas acceptables pour les personnels qui seront lésés en 2014.

En attendant un GT « Accueil » est programmé le 30 juin et devra faire l'objet d'échanges au-delà même de l'indemnitaire.

● Les A inspecteurs « encadrant » :

La DG a pris l'engagement de voir le régime indemnitaire des inspecteurs encadrants du réseau et cela se fera. La discussion sera programmée avec les organisations syndicales.

● Les frais de déplacements :

Un groupe de travail bilan (suite à la circulaire du 31 janvier) sera programmé avant la fin de l'année. Des précisions ont encore été apportées lors de la visite du Bureau RH1A dans les directions en complément des notes et de la foire aux questions mise en place sur Naussicaa. Ce dossier n'est pas oublié, loin s'en faut, et le bilan de rentrée nous permettra de cibler les points sur lesquels il est nécessaire d'insister.

● La sortie du dispositif IFDD/IST :

Le réseau a fait part à la DG du ressenti des A DIRCOFI. La DG a rappelé que le dispositif doit d'abord se mettre en place, après il sera fait un bilan. Les revendications des personnels sont connues : sur la compensation fiscale, la DG peut comprendre car les agents ne sont pas responsables, mais elle précise qu'à la DGFIP nous sommes tenus par des principes d'exemplarité indispensables à afficher en la matière.

Examen et intervention sur les fiches proposées

Fiches – ACF « transposition » et GMR

➤ La CGT a pris note des deux dispositifs de garantie de maintien de la rémunération (GMR) et d'ACF « transposition » (uniquement pour la sortie du dispositif IFDD/IST et NBI) et de leur déclinaison notamment lors d'un changement de fonction.

- Le dispositif d'une GMR « dure » est celui vers lequel nous voulions tendre : il n'y aura aucune baisse de la rémunération à la prise d'échelon. Au final il y aura peu d'agents concernés, uniquement dans des cas particuliers, et c'est une bonne chose.

- Pour l'ACF « transposition », le dispositif présenté correspond aux annonces faites lors du CTR, pour autant la CGT a quelques revendications à exprimer en plus de la problématique soulevée dans notre DL :

- ▶ La reprise de l'IST doit se faire totalement, notamment pour les assistants-géomètres qui se déplacent beaucoup : l'IST (323€ annuels pour achat de petits matériels) était quasiment devenue un complément de rémunération, et comme vous avez su le faire pour les IFDD, cette indemnité doit être prise en compte pour ces agents soit par de l'ACF « sujétions », soit par de l'ACF « transposition ». La même problématique se pose pour les AG qui avaient le taux maximum d'IST, pour utilisation du véhicule, comme les géomètres soit 1323 € ;

- ▶ Les IFDD trimestrielles, qui concernent certains personnels de la DNEF et des BCR pour des déplacements et frais particuliers : la DG avait suggéré lors du GT de synthèse, leur remplacement par l'allocation pour frais d'emploi. Qu'en est-il ? Dans tous les cas ces agents devront intégralement être remboursés des frais engagés ;

- ▶ Les vérificateurs et évaluateurs des DDFIP/DRFIP et de la DNID sont toujours absents de toute attribution

d'une ACF « sujétions » pour contraintes particulières liées à leurs déplacements et ils ne peuvent comprendre votre blocage ! Nous vous demandons de revoir encore ce point avant la bascule des inspecteurs dans le nouveau RI.

Enfin, nous restons preneurs des tableaux précisant les RI avant/après qui nous apporteront les moyens de comparaison définitifs et nous aideront à éclairer les collègues. Nous souhaitons aussi des précisions sur la notion de « fonction identique » en cas de changement d'affectation, mais aussi lors d'une affectation sur une même fonction mais avec un taux d'IFFD différents (avant la bascule).

➤ L'administration a apporté les précisions suivantes :

Ces deux dispositifs sont différents quant à leurs modalités d'application : pour la GMR, on est sur de l'individuel avec un montant calculé par individu et pour l'ACF « transposition », on est sur un barème.

- ▶ Les directions n'auront pas la main pour modifier les calculs de la GMR et de l'ACF « transposition », cela relève uniquement de la DG ; donc pas de pression possible sur les agents pour leur faire quitter un poste et tout sera cadré dans des tableaux et fiches fournis ;

- ▶ Sur la notion d'appréciation de « fonction identique » en cas de changement d'affectation, la DG va faire un tableau précis, qui recense au cas par cas ;

- ▶ Tous les calculs et situations seront répertoriés et remis aux organisations syndicales ;

- ▶ Il sera possible d'avoir de l'ACF « transposition » et de la GMR.

Exemple : un géomètre devrait bénéficier de 95 taux d'IFDD mais pour des raisons « historiques » il perçoit 115 taux ; il aura de l'ACF transposition calculée avec les 95 taux puis de la GMR pour la différence avec les 115 taux (après calcul de l'ensemble de son régime indemnitaire + IFDD, avant/après) ;

- ▶ Pour les IFDD trimestrielles (DNEF et BCR) : les collègues feront un état de frais avec justificatifs de toutes leurs dépenses qui seront remboursées par la DGF (dotation globale de fonctionnement) ;
- ▶ Pour l'IST des assistants géomètres et des géomètres, la DG a pris bonne note de la demande de la CGT et y répondra rapidement (*nous avons reçu depuis une réponse positive*) ;
- ▶ Une FAQ (foire aux questions) pourrait être mise en place pour répondre rapidement aux sollicitations ;
- ▶ Enfin la DG a précisé que l'arrêté de l'ACF, prévoyait bien un article sur la garantie de maintien de la rémunération : l'ACF « transposition » entre bien dans ce cadre, donc pas de souci juridique.

Fiche – ACF des inspecteurs de Direction

➤ L'administration a précisé le périmètre des services de direction concernés :

- Les services bénéficiaires :
 - Le pôle gestion fiscale, tous services ;
 - Le pôle pilotage et ressources, tous services ;
 - Le pôle gestion publique : uniquement les divisions collectivités locales, action et expertise économique, dépense de l'Etat, comptabilité/produits divers, et les rédacteurs du Domaine ;
 - Les autres services : le PNSR, le pôle interrégional PIAA, la mission attachée au n°1, la mission risque et audit, les assistants auditeurs, le pôle immobilier de l'Etat.
- Les services non bénéficiaires :
 - La Recette des finances ;
 - Les missions opérationnelles qui bénéficient d'un régime indemnitaire propre : le service du contrôle de la redevance, le CPS, le Centre d'encaissement, le CIS, le CGSR, les équipes de renfort ;
 - La brigade domaniale : les évaluateurs du Domaine sont exclus du dispositif.
- La CGT a encore une fois déploré la situation des inspecteurs Domaine qui reste très problématique : elle a revendiqué une affectation plus fine sur la structure Domaine qui ne peut plus être refusée, à défaut la DG doit alors leur attribuer le RI des inspecteurs de direction ! En attendant ces collègues sont lésés sur toute la ligne : aucune attribution d'ACF pour sujétions particulières ou expertise et des règles d'affectation arbitraires !

Sur le périmètre, il faudra que la DG soit encore plus précise afin qu'aucun agent ou service ne soit oublié : qu'en est-il par exemple, dans le pôle gestion publique, du service identifié « simplification » ?

Sur l'écart constaté, la CGT a noté que la DG avait pris la moyenne du taux le plus bas (hors IdF). Nous avons revendiqué l'attribution de 3 points supplémentaires, ce qui éviterait de faire de la GMR pour un montant mensuel de 17€ à certains agents et de clarifier la situation.

➤ L'administration a rappelé d'où viennent les propositions : on est parti de zéro, puis 1100€ et aujourd'hui 35 points d'ACF soit 1926,75 € brut annuels avec un seul taux quel que soit le lieu d'exercice. La DG entend bien les remarques des syndicats mais confirme qu'il sera très difficile, voire quasiment impossible de faire mieux et d'obtenir un arbitrage supplémentaire : c'est bien un « package indemnitaire » qui a été présenté aux arbitrages, avec ses propres équilibres et avancées. On ne pourra pas le détricoter puis le reconstruire de nouveau indéfiniment. Les discussions doivent maintenant se poursuivre pour les A encadrant.

Pour les inspecteurs du Domaine, la situation n'est pas nouvelle : ce sont uniquement ceux sur un poste dans la direction (rédacteur) qui bénéficieront du régime direction. La DG a bien entendu et relayera au bureau compétent **la problématique des affectations**.

Fiches – Régime des IP et des AFIPA.

➤ La CGT a rappelé son opposition à la modulation (cf DL). Elle a regretté l'absence de tableaux comparatifs, qu'elle a tenté d'élaborer à partir des éléments d'état des lieux déjà fournis.

Les écarts négatifs sont essentiellement sur les 3^{ème} et 6^{ème} échelons pour les AFIPA de la FGP, avec des montants entre 670€ et 1500€ annuels : difficile de concevoir de la GMR avec de tels montants. La CGT a fait le même constat sur le RI proposé pour les IP.

Nous avons demandé à la DG de revoir si possible le dispositif présenté avec un complément d'ACF.

Nous avons rappelé aussi que pour les AFIPA la mensualisation de la prime de rendement a généré, pour un certain nombre d'entre eux, un véritable ressaut fiscal, sans que la DG ne trouve pour l'instant de solution à apporter (la CGT a fourni à la DG quelques exemples significatifs remontés de collègues). Pour la CGT, cette question est d'ailleurs toujours d'actualité et nous attendons une issue favorable à l'expertise en cours.

➤ L'administration a entendu l'opposition des syndicats mais a rappelé qu'elle maintenait le principe de la modulation. Toutefois elle a besoin de temps pour y réfléchir jusqu'à la rentrée.

Sur la mensualisation de la prime de rendement, elle poursuit l'expertise et nous a invité à lui transmettre tous les dossiers de collègues AFIPA que nous avons sur ce sujet.

Sur les barèmes présentés, la DG a rappelé un principe de réalité : l'existence de deux modes de gestion différents entre les deux filières. Pour mémoire : il y avait très peu d'IP recrutés dans la FGP (et pas d'IP 1^{ère} classe) et l'accès à IP et AFIPA (ex RP) se faisait sans sélection.

L'harmonisation a effectivement eu lieu, certains ont été largement gagnants, mais la difficulté vient du RI très particulier de la FGP (barème « en cloche »). Il faut maintenant présenter un régime indemnitaire fusionné sur la base des niveaux atteints à l'issue de la 4^{ème} tranche de l'harmonisation. Une différence de régime indemnitaire sera maintenue entre les IP et AFIPA exerçant dans les services déconcentrés et ceux des services de la Centrale.

▶ **AFIPA :**

FGP : barème progressif avec une valeur pour chaque échelon ;

FF : barème figé par blocs d'échelon (1^{er} au 3^{ème} échelon, 4^{ème} au 6^{ème} échelon).

▶ **Barème fusionné :**

La prime de rendement : elle sera d'un montant unique pour tout le grade mais avec une distinction Ile de France (7900 € brut annuel) et hors IdF (7470 € brut annuel).

L'ACF « technicité » : comme pour les A ce socle de base sera de 70 points, 3853,50 € ;

L'ACF « expertise encadrement » :

C'est le barème médian des 2 blocs FF qui a été pris et le 6^{ème} échelon FGP est perdant (quasiment pas d'agent). Son montant sera dans les directions déconcentrées le suivant :

- du 1^{er} au 3^e échelon : 327 points soit 18 001,35 € (19 928,10 € en Centrale) ;

- du 4^e au 6^e échelon : 414 points soit 22 790,70 € (24 717,45 € en Centrale).

▶ **IP :**

FGP : barème progressif avec une valeur pour chaque échelon et très peu d'agents à l'échelon sommital ;

FF : barème en trois groupes d'échelon.

▶ **Barème fusionné :**

La prime de rendement : elle sera d'un montant unique pour tout le grade mais avec une distinction Ile de France (7810 € brut annuel) et hors IdF (7430€ brut annuel).

L'ACF « technicité » : comme pour les A ce socle de base sera de 70 points, 3853,50 € ;

L'ACF « expertise encadrement » :

C'est le 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} échelon de la FGP qui ont été pris pour faire les trois nouveaux groupes (ce qui correspondait aux parcours de carrière). Son montant sera dans les directions déconcentrées le suivant :

- du 1^{er} au 4^e échelon : 223 points soit 12 276,15 € (13 927,65 € en Centrale) ;

- du 5^e au 6^e échelon : 238 points soit 13 101,90 € (14 753,40 € en Centrale) ;

- du 7^e au 9^e échelon : 264 points soit 14 533,20 € (16 184,70 € en Centrale).

La DG a fait remarquer qu'il fallait évoluer avec les nouveaux débouchés et la démographie du corps. En 2014 : 93 recrutements d'IP + 8 par examen (c'est beaucoup moins qu'avant, toutes filières confondues). Pour les trois prochaines années il faut prévoir maximum entre 80 et 100 recrutements par an.

La prochaine réunion sur l'indemnitaire des A+ aura lieu à la rentrée et en parallèle se poursuivent les groupes de travail sur les règles de gestion des A+.